

Rapport de la sous-commission des comptes 2021

Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Pierre-Alain Borel	PS
	Monsieur Christian Piguet	Les Verts
	Monsieur Maël Iseli	PLR

La sous-commission du DICI s'est réunie le lundi 28 mars 2022 en présence des personnes suivantes :

- M. Théo Bregnard, conseiller communal
- Mme Esther Basse, assistante de direction (procès-verbal)
- M. Pascal Cosandier, directeur de secteur (EOCF)
- M. Fabrice Demarle, directeur de secteur (EOCF)
- M. Alain Fournier, directeur de secteur (EOCF)
- M. Stéphane De Giorgi, responsable secteur administratif (EOCF)
- Mme Gaëlle Poggiali, responsable finances et administration (EOCF)
- Mme Sandrine Keriakos Bugada, déléguée à l'intégration et cohésion sociale
- M. Marc Josserand, délégué aux affaires culturelles
- Mme Sylvie Béguelin, directrice des bibliothèques et archives
- M. Régis Huguenin-Dumittan, conservateur du Musée international d'horlogerie
- M. David Lemaire, conservateur du Musée des beaux-arts
- M. Francesco Garufo, conservateur du Musée d'histoire
- M. Xavier Huther, directeur du Muzoo et administrateur du dicastère
- M. Fernando Soria, administrateur des infrastructures

Introduction

Le chef du dicastère accueille les trois commissaires et leur donne quelques indications sur le déroulement de la journée.

420 - 430 - 435 - 440 - 445 - 450 - 455 / Ecole obligatoire (EOCF)

En préambule, il est évoqué la crise sanitaire et son impact sur les comptes, notamment concernant le soutien aux élèves en difficultés ainsi que la crise ukrainienne qui va générer l'accueil de nombreux élèves allophones.

Il est relevé que la situation concernant les camps de ski n'a pas été simple à gérer, mais avec finalement un bilan positif et des retours de parents satisfaits suite aux activités de remplacement.

Il est mentionné que les chorales ont repris leurs activités, ainsi que les cours de danse pour le bal de clôture qui aura lieu le 30 juin 2022.

Trois projets sont évoqués. Tout d'abord, "Ma journée à l'école" dont le but est d'organiser une journée continue en proposant des activités sportives en plus des repas de midi et des devoirs effectués dans une structure parascolaire. Le deuxième projet est un projet de rénovation de l'aula des Forges (qui a plus de 50 ans) qui implique une amélioration thermique et phonique afin de pouvoir l'utiliser pour les activités scolaires et favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite. Enfin, il est mentionné le projet Oasis junior, soit une classe de remédiation pour les élèves de 2e à 6e année, située au collège de la Citadelle, qui a pour ambition de favoriser l'estime de soi, mais aussi de renforcer l'apprentissage des codes pour fonctionner dans le cadre scolaire.

En ce qui concerne l'accueil d'élèves ukrainiens, il a été décidé de répartir les enfants dans les classes ordinaires en organisant des ateliers de français intensifs, deux fois deux heures par semaine, ainsi que d'autres mesures qui permettent d'améliorer le processus d'accueil de tous les élèves allophones primo-arrivants, quelle que soit leur origine. On peut citer la traduction des brochures scolaires dans différentes langues et le développement des ateliers de visite de La Chaux-de-Fonds. La volonté étant évidemment de répondre à la crise et de permettre à ces élèves de s'intégrer au mieux dans l'école et la société.

Un commissaire relève le choix qui a été fait d'engager un enseignant n'ayant pas l'ensemble des titres requis dans une classe de soutien, ce qui a fait réagir le canton : quelle est la marge de manœuvre que se donne l'école obligatoire de La Chaux-de-Fonds par rapport au canton ?

Suite à cette question sur la marge de manœuvre de l'école de La Chaux-de-Fonds par rapport au Canton, il est rappelé que la répartition entre le Canton et la Commune se monte, respectivement à 45% et 55% des dépenses. Depuis quelques années, le canton s'est retiré de certains financements ; de son côté, la Ville cherche aussi des financements extérieurs pour certains projets spécifiques comme l'exemple des classes Pro (classe TE+) où la direction de l'école est allée chercher des subventions au niveau de l'AI.

Il est constaté que le canton, et plus particulièrement l'Office de l'enseignement spécialisé, a du mal à prendre en compte l'augmentation des besoins particuliers des élèves pour favoriser une plus grande inclusion des élèves en difficulté, souhaitée par tous. Il est mentionné la pénurie d'enseignants spécialisés : il est très compliqué de trouver des personnes pour les classes OASIS de sorte que l'on doit engager des personnes qui n'ont pas de formation de base d'enseignants, mais qui ont les prérequis pour pouvoir entrer en Master en enseignement spécialisé, notamment des éducateurs. Ils sont engagés sous convention de formation et doivent acquérir le titre dans un délai défini.

Suite à une question sur le compte 420 "*Subv. org. Privées à but non lucratif*", il est répondu qu'il s'agit de subventions aux écoles spécialisées comme les Perce-Neiges ou la Fondation Sandoz. Il s'agit donc de subventions qui sont allouées aux élèves qui devraient être à l'école obligatoire, mais qui sont placés dans ces écoles spécialisées.

La direction relève que, durant la crise sanitaire, elle a dû engager de nombreux remplaçants pour lesquels l'école a reçu d'importantes subventions et APG. Globalement, l'exercice présente un dépassement de CHF 606'470.-, dont CHF 300'000.- résultant d'une écriture transitoire qui a été demandée par le service des finances, concernant notamment des frais liés aux bâtiments. Il est également relevé une dépense supplémentaire répondants aux besoins mentionnés précédemment (heures de soutien supplémentaires par des ASE).

Le budget global de l'école se situe aux alentours de 62 millions : sur cette somme, certaines différences entre le budget et les comptes s'expliquent par la gestion de l'entier du cercle scolaire : le mécanisme concernant les communes partenaires (les Planchettes, la Sagne, Brot-Plamboz et les Ponts-de-Martel) étant complexe (écolages, compensation des sous-effectifs visant à conserver les classes dans ces villages, etc), les estimations sont ainsi difficiles à effectuer.

Suite à une question concernant un dépassement d'un montant de CHF 35'000.- concernant le changement d'imprimantes, il est répondu qu'il résulte

d'un changement des modèles de cartouches qui sont plus chers, mais qui ont une durée de vie plus longue, de sorte que le budget va se lisser.

490 / Service de l'intégration et à la cohésion sociale

La déléguée à l'intégration et à la cohésion sociale, a commencé son activité en décembre 2021. Elle salue l'initiative du Conseil général et Conseil communal d'avoir créé ce poste. Elle n'a pas de commentaire spécifique sur les comptes, si ce n'est que les montants prévus au budget ont servi au versement d'une subvention favorisant l'intégration des communautés étrangères et à l'aménagement du service, dans le sens d'une politique d'accueil.

Le service d'intégration doit être un service pilote et pionnier dans le domaine de l'accueil avant d'étendre ses démarches et réflexions à d'autres services, notamment ceux qui sont en contact direct avec les usagers, en particulier le futur service à la population. Un concept d'intégration est actuellement élaboré pour le Conseil communal qui pourra le faire sien, agrémenté d'un plan d'action. Elle rappelle qu'un tiers de la population chaux-de-fonnière est issue de la migration et qu'il convient de mettre en place des mesures afin d'assurer leur pleine participation, à commencer par les communautés africaines qui sont une des principales communautés étrangères de notre Ville.

Pour 2022, l'idée est de poser les grandes orientations du Conseil communal en matière de valorisation de la diversité et d'inclusion, dans l'idée de favoriser l'accueil des personnes migrantes, mais aussi de renforcer cette ouverture des institutions, dans le sens d'une administration communale consciente et fière de sa diversité. D'autre part, il s'agira d'appuyer les personnes migrantes dans leur processus d'intégration. La responsabilité est donc conjointe, celle de l'administration et de la société d'accueil de manière générale, ainsi que celle des personnes directement concernées. Un des principes fondateurs de toute politique d'intégration est la réciprocité. Il est nécessaire d'œuvrer sur les deux plans.

La Ville travaille en étroite collaboration avec le COSM qui a jusqu'ici joué un rôle important en matière d'intégration. La Chaux-de-Fonds peut néanmoins se positionner sur des domaines de proximité, en particulier l'école et nos institutions culturelles ou sportives. Là aussi, il s'agit d'œuvrer de manière proactive, de favoriser l'accueil et d'ouvrir à la diversité. Dans le prolongement de la Feuille de route pour une administration exemplaire en matière de diversité dans laquelle La Chaux-de-Fonds s'engage aux côtés du Canton, il s'agit d'être actif sur 3 trois plans : l'accessibilité, la

communication et le recrutement. Tous ces projets se veulent très transversaux et concernent l'ensemble de la population et pas uniquement les migrants.

Le chef de dicastère soulève l'implication de la déléguée à l'intégration pendant la Semaine d'actions contre le racisme à laquelle elle a largement participé et qui a permis de s'interroger sur les questions de racisme institutionnel et systémique.

Suite à une question sur la situation des ressortissants ukrainiens, il est répondu qu'un comité de pilotage a été créé incluant différents services notamment l'école obligatoire, le contrôle des habitants, le service des bâtiments et du logement, le service de la jeunesse, le service de la santé, le service des sports ainsi que le service de la communication. Coordonnée par le service de l'intégration, la situation ukrainienne permet d'appuyer l'élan de solidarité de la population et de mettre en place un laboratoire de la politique d'intégration dans notre Ville.

500 / Service des affaires culturelles

Le chef de dicastère évoque l'impact sérieux qu'a eu le Covid sur le service des affaires culturelles dont la mission principale, outre la définition d'une politique culturelle, consiste à distribuer des subventions pour la production de spectacles dans un contexte très perturbé (annulations, reports, accessibilités sanitaires...).

Le délégué aux affaires culturelles constate que les comptes 2022 présentent un léger dépassement par rapport au budget. Celui-ci s'explique principalement par la perte de recettes consécutives à l'annulation de la Fête de Mai (comptes 425 et 447) ainsi que par la diminution des prestations de billetterie (compte 424) ; ces deux phénomènes sont directement liés aux contraintes sanitaires imposées par les dispositifs de lutte contre la pandémie. Les économies réalisées dans les charges de personnel sont expliquées par le transfert du poste consacré à l'administrateur du DIC1 du centre 500 (AC) vers le centre 511 Muzoo. Le dépassement constaté dans les charges de fonctionnement s'explique quant à lui par le transfert du poste consacré au lancement du projet Capitale culturelle suisse des comptes 36 vers les comptes 31 pour une imputation comptable juste et cohérente.

Le chef de dicastère ajoute que le service des affaires culturelles n'a pas vocation à être rentable, néanmoins en soutenant les activités culturelles, il entraîne évidemment de nombreuses retombées économiques et sociales pour l'ensemble de la collectivité. C'est dans ce sens que le Conseil

communal a accordé deux crédits supplémentaires, l'un pour La Plage des Six Pompes et l'autre pour les animations de la Place du Marché. Il s'agissait de maintenir autant d'activités culturelles que possible entre deux vagues pandémiques difficiles.

Les commissaires demandent quelques précisions sur la stratégie du service relative au montage du projet de Capitale culturelle suisse. Le chef de dicastère et le délégué aux affaires culturelles insistent sur l'importance du projet pour l'attractivité et le dynamisme de la ville ainsi que sur les profondes améliorations que ce projet peut apporter dans les milieux culturels bien après 2025. La stratégie poursuivie consiste essentiellement à s'appuyer sur l'existant tout en déployant de plus solides synergies entre les acteurs culturels, en réalisant quelques investissements capables de débloquer des situations devenues contraignantes (manque de locaux, rafraîchissement des parcs de matériels techniques) et en relançant une politique de mobilisation des publics (décentrage de l'offre vers les quartiers périphériques, coordination des programmations pour instaurer des régularités et des grands rendez-vous plus lisibles, amélioration de la communication).

Le chef de dicastère affirme que ce projet devra être soutenu à l'échelon national et cantonal afin qu'il puisse déployer toute son envergure. Le Canton a déjà accordé un soutien important au titre des Projets de Transformation afin d'accompagner l'Association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse, nouvellement créée, dans le montage effectif du projet et dans la recherche de financements. Pour le chef de dicastère, le projet et l'investissement demandé à la Ville de La Chaux-de-Fonds seront – en tout état de cause – dimensionnés à la hauteur des financements extérieurs obtenus.

501 / Bibliothèque de la Ville (BV)

L'année 2021 a été à nouveau particulière en raison de la crise sanitaire. Même si la bibliothèque est restée ouverte tout au long de l'année, la fréquentation a été nettement moindre, notamment en raison de l'obligation de présenter le certificat sanitaire. De plus, les quelques animations qui n'ont pas été annulées n'ont pas obtenu le succès escompté. Les usagers et les usagères ont hésité à revenir dans les espaces publics fréquentés.

Plusieurs projets ont été concrétisés. La brochure commune aux Bibliothèques de la Ville et des Jeunes, présentant l'agenda des manifestations, a été enfin finalisée par un atelier de graphisme du lieu pour

le programme 2022. Sous la forme d'un leporello, elle concentre les informations culturelles des deux sites.

Le centre archivistique et patrimonial (CAP) destiné à rassembler le patrimoine archivistique de la Ville ainsi que les Archives de l'Etat dans les anciens entrepôts COOP est en cours de définition. Le cahier des charges du concours d'architecture a été abondamment travaillé par toutes les parties pour arriver à un projet consensuel. Les combles du 4^e étage du Collège industriel seront réaménagées pour l'accueil du Centre de numérisation selon un nouveau programme architectural avec lucarnes au nord et tuiles solaires sur le toit. La commission de l'urbanisme a demandé des modifications afin de préserver l'esthétique de ce bâtiment historique. Ces investissements préfigurent le projet d'intégration de BJ Ronde dans le collège industriel.

Le catalogue a été migré dans le nouveau système ILS RERO en juillet. Tous les collaborateurs et les collaboratrices ont été sollicités pour les tests et la correction des nombreux bugs. L'un des principaux d'entre eux était lié à l'encaissement des amendes. Le personnel a dû se montrer souple. Il y a eu un certain manque à gagner, mais toutes les factures en cours ont pu être révisées. La situation a été assainie.

L'acquisition de documents a été moindre en raison du report des sorties de livres de nombreux éditeurs. L'année à venir devrait permettre un retour des achats à leur niveau antérieur.

Les frais informatiques ont été ventilés au sein des services de la ville afin de permettre aux chef-fe-s de service d'avoir une vision plus concrète des dépenses. Les factures sont toujours gérées par le SIEN et par le dicastère de l'économie.

Suite à une question sur l'engagement d'apprentis à la BV et à la BJ, il est répondu que la situation est plutôt stable. Un apprenti spécialiste en photographie a été engagé. L'année prochaine, un apprenti relieur devrait également rejoindre l'équipe.

Il est relevé la qualité des projets engagés par la directrice. Elle en est vivement remerciée et les commissaires espèrent que cette ligne soit poursuivie par la suite.

502 / Bibliothèque des Jeunes (BJ)

Les problèmes rencontrés à la BJ, en lien avec la pandémie, ont été similaires à ceux de la BV. Les animations et les accueils de classe ont été maintenus dans la mesure du possible, mais le budget lié aux prestations services de

tiers n'a pas été complètement utilisé. Le système informatique a également été changé. L'impact du bug en relation avec l'encaissement est moindre puisque la BJ n'est pas soumise au même règlement sur les retards.

505 / Archives de la Ville

Le projet de centre archivistique et patrimonial est évoqué. Les relations au sein de l'équipe de projet sont très bonnes. Dans ce cadre, une nouvelle organisation a été décidée entre les Archives de la Ville et le secteur des archives privées de la BV, avec le partage du poste de responsable. Cette évolution permettra de mieux gérer les besoins pour les deux services patrimoniaux au moment de la réalisation des travaux. Cela a induit un déplacement de charges en personnel qui se traduit dans les comptes de ce service.

En vue du futur déménagement des fonds, une réflexion est en train de se faire pour savoir comment les archives seront conditionnées et nettoyées. Un recollement est prévu afin de calculer les besoins en matériel et en prestations de nettoyage et/ou de restauration. Le montant final sera demandé en marge du crédit de réalisation. Les sommes adjudgées à la numérisation, la restauration et aux civilistes sont d'autant plus utiles pour déjà entamer la démarche.

510 / Services généraux des musées (SGM)

Il est indiqué que l'année 2021 a été une année de transition sans événement particulier. Le seul dépassement, par ailleurs compensé, concerne la mise à jour d'une centrale de détection incendie dans l'un des dépôts mutualisés.

À relever que le service est par contre très occupé par la fin du chantier MUZOO, sur l'aspect de l'électricité, notamment.

511 / MUZOO – Secteur muséal

En préambule, il y a lieu de prendre note que les Institutions zoologiques sont renommées MUZOO. Le centre 511 / MHNC devient 511 / MUZOO – Secteur muséal : Le centre 515 / Zoo du Bois du Petit-Château s'appelle désormais 515 / MUZOO – Secteur zoologique.

L'année 2021 a été une année chargée en terme de fonctionnement puisqu'il était nécessaire de continuer de travailler sur le projet architectural, sur la scénographie tout en continuant à vider les locaux de la Poste qui devront être libérés 31 juillet 2022. En raison de la crise sanitaire et de quelques

problèmes sur le chantier (électricité notamment), les travaux architecturaux ont pris un certain retard, tout comme les recherches de fonds. Ainsi, l'ouverture a été reportée à fin 2022.

Cela étant, outre la rénovation du bâtiment, la conception de la scénographie avance extrêmement bien. Encore une fois, la pandémie a provoqué une hausse des coûts et une certaine retenue des donateurs. Les recherches de fonds sont toujours en cours et une réponse de la Loterie Romande est attendue dans les semaines à venir.

512 / Musée d'histoire (MH)

Le conservateur souligne l'importance de l'obtention par le Musée d'histoire du label Culture inclusive de Pro Infirmis, ainsi que le soutien financier du canton à ses projets de médiation. Enfin, les collections ont fait l'objet d'une attention toute particulière. Ainsi, plus de 500 documents papier ont été restaurés et ont intégré les réserves du musée.

L'ancienne salle 12, qui concluait le parcours de l'exposition permanente, est désormais utilisée pour accueillir des projets temporaires. Actuellement, on peut y découvrir une œuvre de l'artiste Romain Bévierre qui laissera sa place dans les prochains jours à un projet du COSM, du centre Durrenmatt et entouré de l'université populaire africaine ("L'épidémie virale en Afrique du Sud" illustrée). Grâce à ce projet, le MH a pu s'inscrire dans le programme de la "Semaine d'actions contre le racisme".

Le MH a continué ses efforts de communication digitale, sur la lancée du travail entrepris durant la pandémie. Ce travail demande énormément d'efforts, puisqu'il faut créer du contenu, le mettre en forme puis le diffuser. Cependant, il a été essentiel afin de toucher le public pendant la fermeture du musée et permet aussi d'élargir l'audience du MH. Le nouveau site internet du Musée d'histoire devrait être lancé au mois de mai 2022.

Suite à une demande concernant le nombre et le type des entrées, il est répondu qu'il y a eu 6000 entrées, malgré une fermeture totale au public d'une durée de 2 mois et de plusieurs mois avec des restrictions sur les visites guidées et les événements organisés. Concernant le public, les classes représentent une part importante avec 82 classes (celle de la ville et extérieur confondu) alors qu'il y en avait eu 65 en 2020. En raison de la crise sanitaire, le nombre de visiteurs étrangers a évidemment fortement baissé. Cette baisse a été contrebalancée par une affluence importante de visiteurs venant de la Suisse-allemande. La diversification du public a permis d'augmenter la

part de public payant, ce qui a permis de dépasser les recettes prévues au budget.

Compte tenu de la nécessité de refaire l'étanchéité du MIH, le projet du parc des musées est évoqué. Il consiste à créer une liaison entre le MH et le MIH et de repenser le parc afin qu'il devienne un écrin pour les Musées avec un café qui devrait servir à l'ensemble des musées. Concernant le projet du café des musées, il a été imaginé au rez-de-chaussée du MH afin de créer un lieu d'accueil en utilisant des espaces existants qui s'y prêtent pleinement. Ils sont modulables et permettent de répondre à une demande fluctuante, afin de pouvoir accueillir des groupes, mais aussi d'avoir une structure plus petite quand c'est nécessaire. Ce projet devrait être présenté pour 2023.

513 / Musée international d'horlogerie (MIH)

2021 a été une année rassurante par rapport à 2020 puisque le programme a pu être maintenu, excepté la présentation des nouvelles acquisitions qui a dû être annulée. Par contre, le programme de visites, les sorties, les manifestations importantes comme le Prix Gaïa et la bourse horlogère ont pu être maintenues.

Concernant la fréquentation, elle a été très bonne malgré deux mois de fermeture. Pendant le reste de l'année, il y a eu beaucoup moins de visites guidées. L'exposition *Transmissions*, réalisée avec le musée du Temps de Besançon, sur le patrimoine immatériel horloger inscrit à l'Unesco a bien fonctionné même si la situation sanitaire a péjoré son caractère binational en raison des difficultés à traverser la frontière. Sont à relever encore en 2021 une exposition commune au Parc des musées à l'occasion des 10 ans de la Nuit de la Photo et une exposition avec TSM, qui fêtait son 100^e anniversaire. Concernant une question sur le partenariat financier, il est répondu que TSM avait approché le MIH pour créer une exposition historique sur les marques fondatrices de TSM. Une mise en vitrine a été faite des 17 marques impliquées.

Le MIH a été innovant sur le plan de la médiation durant la pandémie en initiant une nouvelle démarche de présentation d'ateliers pédagogiques dans les classes du canton. Compte tenu de son succès, cette belle expérience va être poursuivie.

Sur le plan financier, il est indiqué que la crise sanitaire a engendré une diminution de dépenses et également limité un certain nombre de recettes avec, au final, un équilibre. Au niveau du personnel, il y a eu moins de visites guidées, moins de service civil et moins de stages. À relever que les bons

résultats en termes de fréquentation permettent de dépasser les objectifs budgétaires des recettes des entrées, mais que celles de la boutique demeurent très inférieures à la "normale", en raison de la moindre proportion de visiteurs étrangers.

Suite à une question sur les acquisitions, il est indiqué que malgré une politique très active en la matière, il est nécessaire d'être assez restrictif pour que la collection demeure exemplaire et que son accroissement n'engendre pas des coûts d'entretien et de stockage démesurés à long terme.

514 / Musée des beaux-arts (MBA)

Le musée a été fermé une partie de l'année en raison de la situation sanitaire. Néanmoins, l'année 2021 fut excellente du point de vue de la variété et de la qualité des activités qui ont été menées. Quatre axes principaux peuvent être dégagés.

Le premier, le plus visible, est le travail des expositions. Neuf expositions et trois réaccrochages des collections ont été inaugurés durant l'année et ont rencontré un important succès. Le musée a observé une augmentation des visiteurs par rapport à 2019 malgré les périodes de fermeture. Plus important en terme de rayonnement de la ville, les expositions furent très largement suivies dans la presse et par les institutions, y compris à l'étranger.

En ce qui concerne les publications, le musée a édité deux catalogues. Il a également commencé le travail sur la réédition augmentée du livre sur le Style sapin, à paraître en avril 2022. Ce livre très attendu est onéreux à réaliser et il était important d'en répartir les coûts entre partenaires et sur différents exercices.

Afin de permettre une meilleure consultation des livres publiés – et vendus – par le musée, le hall d'entrée a été réaménagé. L'éclairage a été repensé et une banquette, discrète mais confortable, court maintenant tout le long des murs. Cela permet de retenir les visiteurs plus longtemps dans ce hall et s'est traduit par une augmentation des ventes à la boutique. Il est rappelé que ce musée est bien identifié par les connaisseurs comme étant l'un des plus beaux musées de Suisse.

Un autre axe sur lequel le musée a commencé à travailler en 2021 est son positionnement stratégique en tant que leader d'opinion dans son domaine. Ses actions en faveur des résidences d'artistes ont connu un franc succès. De nombreux artistes se sont manifestés, la presse les a relayés de manière importante et plusieurs musées de toute la Suisse s'en sont ouvertement inspirés. Un appartement inoccupé à la rue des Musées 24 a pu être mis à

disposition d'artistes, soit pour des résidences, soit pour des montages d'exposition. D'autres projets seront élaborés à l'avenir, toujours dans l'optique de favoriser le rayonnement et l'attractivité de la ville grâce aux retombées vertueuses d'un enrichissement culturel.

515 / MUZOO – Secteur zoologique

L'année 2021 a, à nouveau, été intense. L'équipe a été malmenée avec plusieurs arrêts maladie ou accident de longue durée.

Évocation aussi d'une importante augmentation du prix des denrées alimentaires, de l'électricité et du gaz. Malgré cela, les travaux d'entretien et de modernisation du Zoo se sont poursuivis. De nombreux projets sont en planification, notamment au niveau de l'enveloppe du vivarium et la mise aux normes du dernier pavillon (Crocodiles nains de l'Afrique de l'ouest), la construction d'une nouvelle volière (mise aux normes) pour les grands rapaces et la réaffectation de l'ancien enclos des ours. Enfin, des difficultés sont évoqués concernant la fontaine ludique et sa mise aux normes qui sera probablement retardée.

Concernant la fréquentation, il est mentionné 155'000 visiteurs malgré 56 jours de fermeture COVID.

560 / Cultes

Le chef du dicastère rappelle que les prestations que la Ville doit fournir aux églises sont fixées par un arrêté du Conseil d'Etat et un concordat. Schématiquement, elles correspondent aux prestations fournies par les communes lors de la séparation de l'Etat et de l'église en 1943.

Récemment, nous avons reçu l'église catholique chrétienne qui pensait ne pas être traitée au même titre que l'église catholique romaine. Or, d'une part, le libellé des comptes est bien juste puisque l'on parle d'église catholique (qui englobe les catholiques romains et les catholiques chrétiens), d'autre part nous sommes tenu d'appliquer l'arrêté du Conseil d'Etat qui prévoit précisément les contributions pour chacun.

Depuis quelques années, on constate un changement profond dans la composition religieuse de la population puisque les Chaux-de-Fonniers sont aujourd'hui majoritairement catholiques, devant les protestants et ceux qui se déclarent sans confessions. Le nombre de musulmans augmente légèrement. Les Israelites quant à eux poursuivent la baisse tendancielle.

À la question de la différence entre le budget et les comptes pour la paroisse protestante, il est répondu qu'elle concerne la conciergerie du Grand Temple.

Nous sommes tenus de mettre chaque année les mêmes montants en application de l'arrêté du Conseil d'Etat, mais comme le Grand Temple n'est employé que 5 ou 6 fois par année pour les cultes à Noël, à Pâques, etc, la conciergerie reste minimale.

L'administrateur des infrastructures confirme que ce sont les concierges de la Ville qui font cette conciergerie.

Concernant la reprise du Grand Temple par la Ville, le chef du dicastère explique qu'il a rencontré une délégation de l'église protestante et que les réflexions dans ce sens se poursuivent. Jusqu'à présent les conditions de remise du Grand Temple étaient trop contraignantes pour qu'on puisse imaginer une utilisation qui ait du sens.

Il est également évoqué que les communautés religieuses sont dans une situation financière difficile, malgré certains biens fonciers pour certaines.

Le chef du dicastère estime cependant que d'ici peu ces communautés devront réfléchir et trouver des solutions pérennes car leurs dépenses ne sont généralement plus couvertes par des rentrées financières régulières.

Le rapporteur de la sous-commission
Pierre-Alain Borel